

Le Béliier



Déclaration de performance extra-financière 2021

1. Modèle d'affaires	2
1.1. Activité et produits	2
1.2. Processus	2
1.3. Contexte 2021	3
2. Politique RSE & Les valeurs du groupe	3
3. Identification des Risques pour mieux les maîtriser	6
Nos principaux risques et objectifs à atteindre	6
4.1 Risques environnementaux	6
4.2. Risques Sociaux	10
4.3. Risques, de corruption et de non-respect des Droits de l'Homme	14
4.4. Risque fiscal	16
4.5. Risques non intégrés à la DPEF	16



1. MODELE D'AFFAIRES

1.1. ACTIVITE ET PRODUITS

Le Béliér est un groupe mondial de fonderie spécialisé dans la fabrication de composants moulés en aluminium participant à l'allègement et à la réduction d'émission de CO₂ pour les marchés automobile et aéronautique. Le Groupe dispose d'une offre complète allant du design des produits, des outillages, du prototype jusqu'à la pièce usinée, en passant par la fonderie.

Le Groupe intervient dans le marché du freinage, où il fournit des maîtres cylindres et des étriers de frein en aluminium qui sont des pièces de sécurité. Le second domaine d'activité est celui de l'admission d'air moteur, où Le Béliér fournit notamment le corps de turbo partie froide en aluminium. Le Béliér intervient

également dans la fourniture de pièces de Châssis et structure.

Compte tenu de la nécessité d'allègement des véhicules et de réduction d'émissions polluantes, les constructeurs doivent répondre, en particulier en Europe à des procédures d'homologation plus rigoureuses depuis septembre 2018. Tout ceci concourt au développement des matériaux plus légers, dont l'aluminium.

Les programmes attribués (commandes ouvertes) en grande série automobile se traduisent par des engagements pluriannuels de 4 à 7 ans, liés le plus souvent à la durée de vie des plateformes véhicules.

1.2. PROCESSUS

Les activités industrielles du Groupe suivent le processus suivant :

- Co-design des produits avec les équipementiers de Rang 1 afin de garantir la faisabilité des produits à réaliser en fonderie d'aluminium ;
- Design des produits pour les pièces de Châssis/Structure pour certains constructeurs. Dans ce cas, le Groupe est responsable de la conception du produit et en particulier de sa résistance mécanique.

Le Béliér a la particularité de concevoir et produire les outillages spécifiques de fonderie. Ces outillages sont utilisés pour la fabrication des produits dans nos différentes unités de production.

Afin de réaliser les produits, le Groupe utilise la technique de la gravité qui autorise un bon compromis entre les caractéristiques

techniques recherchées et le coût. La technologie de la gravité est parfaitement adaptée à nos typologies de produits et aux tailles de série automobile. Le Groupe possède 8 fonderies où ce processus est installé, dans chacun de ces pays : France, Hongrie, Serbie, Chine, Mexique.

Le Groupe possède également le savoir-faire de la technologie dite basse pression qui permet de réaliser des pièces à caractéristiques mécaniques supérieures ou des pièces plus allégées. Ce qui représente un atout dans les pièces de Châssis et Structure où la recherche d'allègement est encore plus significative.

Les unités de production sont globalement spécialisées par produits afin de viser une performance la plus optimum en limitant la dispersion des ressources. De plus, le Groupe peut être amené à usiner les produits quand les clients le requièrent.



1.3. CONTEXTE 2021

Dans le contexte de la crise des semi-conducteurs et de la continuité de la pandémie Covid-19, en 2021 la production en tonnes du Groupe Le Bélier a chuté de 11,6% par rapport à 2019. Cette année fait cependant état d'une

résilience par rapport à 2020 avec 5.7% de production en plus.

Ce contexte se reflète sur l'ensemble de l'activité du groupe y compris sur les données extra financières présentées ci-après.

2. POLITIQUE RSE & LES VALEURS DU GROUPE

Conscient de sa responsabilité sociétale en tant qu'entreprise, Le Bélier a déterminé et mis en œuvre une politique claire en la matière. La dernière actualisation des politiques RSE du groupe date de Janvier 2018.

Ces différentes politiques présentées dans ce document ont toutes été supportées par la direction générale. En 2021, Le Bélier souhaite renforcer la gouvernance RSE en nommant un Green Leader dédié à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière d'émission de gaz à effet de serre.

Fin 2021, Le Bélier a réalisé un bilan complet de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en appliquant la méthodologie du GREENHOUSE GAS PROTOCOL pour les années 2018 à 2020. Le Bélier s'est également engagé auprès de l'initiative Science Based Targets en novembre 2021 et a soumis ses objectifs de réduction en février 2022.



Depuis 2007, conscient de ses responsabilités envers l'environnement, le Groupe a déployé une politique environnementale, en dotant son organisation de moyens afin de prévenir les pollutions, respecter la réglementation et mettre en place tous les moyens nécessaires à la préservation de l'environnement. *Since 2007, conscious of its environmental responsibilities, the Group has deployed an environmental policy, providing the organization with means to prevent pollution, to comply with regulations and to implement all necessary means for the preservation of the environment.*

A compter de 2012, le Groupe s'est engagé en termes sociétaux :

Since 2012, the corporate social commitments are:

- En privilégiant le dialogue social, en améliorant la sécurité au sein de ses sites de production, en renforçant sa politique de formation et en confirmant l'exclusion de toute discrimination, travail forcé ou travail de mineur ; *Emphasizing social dialogue, improving safety at its production sites, reinforcing its training policy and confirming the exclusion of all discrimination, forced labor or child labor;*
- En entretenant la relation avec toute personne ou organisation concernée par l'activité de l'entreprise (Clients, Fournisseurs, Actionnaires, Autorités,...) ; *Sustaining the relationship with any person or organization related to the activity of the company (Customers, Suppliers, Shareholders, Authorities,...);*
- En prévenant la corruption par la responsabilisation des ses managers et aujourd'hui, grâce à notre code d'éthique et de conduite, et à des procédures associées ; *Preventing corruption by the empowerment of the management and today, through our ethics code, code of conduct and by means of related procedures;*

Je m'engage, comme tous les dirigeants du Bélier, à persévérer dans nos efforts de mise en œuvre de notre politique RSE.

I commit myself, as all Le Bélier's managers, to persevere in our efforts to implement our CSR policy.



Ces différents éléments constituent un socle sur lequel le Groupe s'appuie afin de renforcer progressivement sa politique RSE.



3. IDENTIFICATION DES RISQUES POUR MIEUX LES MAITRISER

Une mise à jour des risques, de leur criticité et des solutions de réduction d'impact est réalisée chaque année et validée par la Direction Générale.

Les domaines ciblés par cette cartographie sont les suivants :

- opérationnels et industriels ;
- stratégiques ;
- techniques et qualité ;
- achats et approvisionnements ;
- système d'information ;
- ressources humaines ;
- commerciaux ;
- financiers.

La méthode employée a consisté à faire l'inventaire par chaque membre du Comité de Direction des risques connus, à mesurer leur criticité et à rechercher des solutions pour limiter leur impact.

La criticité du risque est calculée par le produit des 3 facteurs suivants :

- gravité ;
- probabilité d'occurrence ;
- difficulté de détection préalable.

Chaque facteur est évalué sur une échelle de 1 à 3. L'indice de criticité est le produit des facteurs. Sa valeur se situera donc sur une échelle croissante allant de 1 à 27.

Les risques en relation avec la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) en ont été extraits et figurent au nombre de 4. Ces risques, ainsi que les objectifs que Le Bélier s'est assigné pour y palier sont décrits dans les paragraphes suivants.

NOS PRINCIPAUX RISQUES ET OBJECTIFS A ATTEINDRE

Les principaux risques identifiés au sein de Le Bélier sont regroupés autour de 3 thématiques distinctes. A chaque domaine de risque identifié un ou plusieurs objectifs clairs sont associés.

Domaines	Risques	Objectifs
Environnemental	Changement climatique	Participer à la transition écologique en réduisant ses émissions de CO2 ainsi qu'en proposant des matériaux plus légers à ses clients
	Pollution industrielle	Assurer une gestion responsable des déchets
Social	Accidents au travail	Garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs
	Rotation des effectifs	Conserver les talents et renforcer l'attractivité de l'entreprise
Droit de l'Homme et Corruption	Droits de l'Homme	Garantir le respect des droits de l'Homme
	Corruption	Prévenir et lutter contre la corruption

4.1 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

4.1.1 Définition du Risque / Enjeu

Depuis 2007, conscient de ses responsabilités vis à vis de l'environnement (utilisation d'eau, consommation énergétique, émissions de CO₂, déchets industriels), le Groupe a choisi le respect de l'environnement comme l'une de ses valeurs fondamentales : la politique environnementale, datée du 16 mars 2007, réactualisée en 2017, a été déployée dans tous les sites, permettant ainsi de

prévenir les pollutions, respecter la réglementation, et de mettre en place tous les moyens nécessaires à la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un Système de Management Environnemental, selon la norme ISO 14001. L'ensemble des sites industriels sont certifiés selon cette norme.



4.1.2 Politique Environnementale

La politique environnementale, datée du 16 mars 2007, réactualisée en 2017 est reproduite dans son intégralité ci-dessous.



Le Bélier

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
ENVIRONMENTAL POLICY

Le Bélier, Groupe mondial de fonderie, spécialisé dans la fabrication de composants moulés en aluminium participant à l'allègement et à la réduction de CO₂ pour les marchés automobile et aéronautique, a choisi depuis 2007 le respect de l'environnement comme l'une de ses valeurs fondamentales. **Le Groupe Le Bélier renforce sa volonté d'être une entreprise responsable, avec une croissance économique durable en harmonie avec son environnement. Pour cela, la Direction du Groupe Le Bélier s'engage à :**

*Le Bélier, a global foundry Group, specialised in the manufacturing of moulded aluminium parts involved in weight and CO₂ reduction for the automotive and aeronautical markets, has chosen respect for the environment as one of his core values since 2007. **Le Bélier Group strengthens its willingness to be a responsible company with a sustainable economic growth in harmony with its environment. For this, the Le Bélier Group Directors commits to:***

Accompagner ses clients pour réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ / **Accompany its customers** to reduce fuel consumption and CO₂ emissions

Promouvoir le respect de l'environnement auprès de ses collaborateurs et de ses fournisseurs et sous-traitants / **Promote respect for the environment** among its employees, its suppliers and its subcontractors

Privilégier les sources d'approvisionnement qui prennent en compte les enjeux environnementaux / **Favour supplier sources** that take environmental issues into account

Satisfaire à toutes les exigences réglementaires ou autres identifiées / **Comply to all** legal or other identified requirements

Améliorer en continu son système de management environnemental afin d'améliorer la performance environnementale de ses usines / **Continuously improve its environmental management system** in order to increase the environmental performance of its plants

Protéger l'environnement et prévenir les pollutions, en maîtrisant et en réduisant l'impact environnemental de ses sites de production, notamment :
- en optimisant les consommations d'énergie et d'eau,
- en limitant et en triant les déchets dangereux et non dangereux,
- en privilégiant le recyclage des matériaux,
- en réduisant les rejets liquides et gazeux dans le milieu naturel,
- en minimisant l'impact des produits chimiques.

Protect the environment and prevent pollution, by controlling and by reducing the environmental impact of its production sites, in particular:
- optimizing energy and water consumption,
- limiting and sorting hazardous and non-hazardous waste,
- favoring material recycling,
- reducing liquid and gaseous discharges into the natural environment,
- minimizing the impact of chemical products.

Chaque Dirigeant du Groupe s'engage à promouvoir la Politique Environnementale Le Bélier, à la décliner ainsi qu'à mettre en œuvre les moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires à son application. Elle représente, avec la Politique Qualité et la Politique Sécurité de notre Groupe, les principes fondateurs et fédérateurs de nos organisations. Le respect de l'environnement doit être une préoccupation collective, il participe à la maturité de notre culture d'entreprise et est l'un des piliers de notre ambition de développement durable.

Each Group Director commits to promote the Le Bélier Environmental Policy, to enforce it and to implement the human, technical and organisational means necessary for its application. It represents, along with the Quality Policy and the Safety Policy of our Group, the founding and unifying principles of our organisations. Respect for the environment must be a collective concern, it contributes to the maturity of our corporate culture and is one of the pillars of our ambition for sustainable development.



4.1.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre

4.1.3.1. Politique Générale

Le Groupe veille à allouer les ressources humaines et financières nécessaires à la prévention des pollutions et des risques environnementaux.

Sur chaque site, un responsable environnement veille sur le terrain à la préservation de l'environnement. Il bénéficie si nécessaire de l'appui du responsable environnement du Groupe,

Des reportings périodiques sont réalisés, concernant notamment la gestion des déchets, la conformité réglementaire et tous les événements notables concernant l'environnement.

Des actions de formation et de sensibilisation sont menées sur chaque site, notamment dans le cadre du système de management environnemental, telles que par exemple le tri des déchets et les économies d'énergie, et en particulier le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre filiales sur l'efficacité énergétique

Par ailleurs, chaque année des ressources financières sont attribuées à chaque site pour les problématiques environnementales notamment par l'optimisation permanente des dépenses énergétiques.

Nos implantations ont un impact limité sur l'utilisation du sol. De plus, pour chaque nouvelle construction, les impacts de l'implantation sur l'utilisation des sols sont pris en compte.

4.1.3.2. Pollution et gestion des déchets

Chaque site veille à la prévention et à la réduction des impacts sur l'environnement : le stockage des produits dangereux et des déchets dangereux est géré conformément aux exigences réglementaires de chaque pays. Les eaux industrielles sont soit traitées en interne soit stockées et traitées par des entreprises extérieures spécialisées.

Les rejets atmosphériques sont gérés conformément aux exigences réglementaires de chaque pays.

L'aluminium utilisé comme matière première est propre sans mélange à des matières organiques (huile et graisse), diminuant ainsi considérablement l'éventualité de rejets polluants lors de la fusion. Nos copeaux d'usinage sont revendus à des prestataires extérieurs pour les valoriser en matière première dans tous les sites à l'exception du site de Kikinda en Serbie. En effet une partie des copeaux d'usinage y sont nettoyés puis refondus depuis mars 2019, le reste étant revendu. Les postes de grenailage et de sablage sont équipés de système d'aspiration et de dépoussiérage. Les fours de fusion, les installations de régénération thermique ainsi que les chaudières

sont équipées de cheminées permettant de canaliser et diffuser les émissions gazeuses.

Par ailleurs, pour tout nouveau bâtiment et toute nouvelle installation, l'impact sur l'environnement est pris en compte dès la phase de conception.

Les déchets sont gérés, évacués et suivis selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. Chaque filiale cherche à réduire à la source la génération de ses déchets et réalise un tri sélectif au niveau des ateliers. Les filières d'élimination retenues sont prioritairement celles qui permettent la valorisation, comme pour les déchets d'aluminium (crasses et copeaux), les cartons, les palettes, le verre, ...

Le tonnage de déchets d'aluminium (crasses et copeaux) est de 6 363 tonnes en 2021 contre 5 887 tonnes en 2020 valorisé à 100 % en interne ou en externe. La reprise d'activité en 2021 explique l'augmentation des déchets comparé à l'année 2020.

Les sites de production de pièces noyautées régénèrent une grande part de leurs sables en circuit interne par des installations de régénération thermique, ce qui permet de limiter la quantité de déchets de sables évacués en enfouissement contrôlé. Les rebuts de fabrication font l'objet d'un recyclage matière en fusion.

4.1.3.3. Utilisation durable des ressources

4.1.3.3.1. L'Eau

Les process utilisés dans nos sites industriels sont peu consommateurs d'eau. Les principales utilisations sont : le refroidissement des pièces après moulage, la préparation d'émulsions huileuses (huiles de coupe solubles) ou de poteyage, le lavage des pièces usinées, le rinçage de pièces au ressuage, les bacs de traitement thermique, ou encore le lavage des sols.

Des actions sont mises en place systématiquement pour réduire les consommations d'eau en privilégiant les circuits fermés : refroidissement des moules et des pièces, avec utilisation de groupes froids conformes à la réglementation.



Les consommations d'eau sont suivies mensuellement, permettant d'en mesurer l'évolution et de détecter d'éventuelles fuites.

Consommation d'eau par activité :

	Sites de Fonderie (en m3/t)	Sites d'usinage (en m3/1000 pièces)
2020	1.76	1.48
2021	1.73	1.22

Des plans d'actions de réduction de consommation d'eau ont été mis en place notamment sur les sites de fonderie (étanchéité, amélioration des systèmes de refroidissement). En 2021 nous observons une baisse de consommation en m3/t de 17.3% sur les sites de fonderie et de 1.6% sur les sites d'usinage en comparaison à l'année précédente.

4.1.3.3.2. Les Matières Premières

La matière première utilisée est l'aluminium, dont la consommation est suivie mensuellement.

Les process industriels sont améliorés au quotidien afin de :

- Diminuer le pourcentage des rebuts,
- Diminuer la perte au feu industrielle (=perte de masse due à la fusion d'un matériau + déchets d'aluminium)
- Et optimiser la mise au mille (=quantité de matière première nécessaire à l'obtention de 1000 kg de produit final) sans altérer la qualité des produits livrés au client.

4.1.3.3.3. L'Energie

Les sites de production utilisent du gaz (gaz naturel sur tous les sites de fonderie hormis un site en Chine qui s'approvisionne en propane) pour la fusion de l'aluminium, le chauffage des moules et parfois le traitement thermique.

Ils consomment de l'électricité pour maintenir l'aluminium liquide—dans des fours, pour le traitement thermique des pièces, pour la production d'air comprimé, ainsi que pour les machines d'usinage et de lavage des pièces.

Chaque site suit les consommations détaillées de gaz et d'électricité de l'ensemble de ses installations. Ces consommations sont monitorées par le Groupe

En 2021 nous observons une amélioration de nos consommations énergétique en kWh/T sur nos sites de fonderie de 3.1% et une dégradation de 4.1% sur nos sites d'usinage.

L'objectif pour l'année suivante est d'améliorer les ratios de consommation énergétique par tonne produite de 2.5%, à mix N-1 constant.

Consommation énergétique par activité :

	Sites de Fonderie (en kWh/T)	Sites d'usinage (en kWh/1000 pièces)
2020	4 662	2 468
2021	4 652	2 476

4.1.3.3.4. Emissions de gaz à effet de serre

Fin 2021, Le Bélier a réalisé un bilan complet de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en appliquant la méthodologie du GREENHOUSE GAS PROTOCOL pour les années 2018 à 2020. Le Bélier s'est également engagé auprès de l'initiative Science Based Targets en novembre 2021 et a soumis ses objectifs de réduction en février 2022.

L'année de référence pour le calcul de ses objectifs de réduction est 2018. La répartition des émissions de CO₂e pour 2018 est la suivante :

Scope 1	5%
Scope 2	6%
Scope 3	89%

Le Scope 1 représente toutes les émissions directes liées à la combustion de gaz (four de fusion, chauffage des moules, chauffages au gaz, véhicules de l'entreprise y compris chariots). Le Scope 2 concerne les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (air comprimé, fours de maintien, traitement thermique, ...). Dans le Scope 3 on retrouve les émissions indirectes avec notamment l'achat des matières premières.

Les émissions directes liées à la consommation de gaz et de propane s'élèvent pour le Groupe à 38 764 t CO₂e, dont 2 296 tCO₂e due à la combustion de propane. Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité des usines représentent quant à elles 47 389 tCO₂e. Les émissions totales directes et indirectes s'élèvent ainsi pour le Groupe à 86 152 tCO₂e.



	2020	2021
tCO ₂ Electricité	49 205	47 389
tCO ₂ Gaz	43 055	38 764
<i>dont tCO₂ Propane</i>	<i>2 702</i>	<i>2 296</i>
Total Direct et Indirect	92 261	86 152

Le Bélier calcule ses émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol) et les émissions liées à l'électricité sont calculés selon les deux méthodologies préconisées : location-based et marked-based. Le Bélier a choisi de suivre ses

émissions selon la méthodologie marked-based à compter de 2021. Les pièces fabriquées sur un continent sont destinées en priorité au marché local, limitant ainsi les émissions dues au transport.

Les déplacements professionnels sont limités, privilégiant le recours à la vidéoconférence.

Dans les domaines de la conception produit, Le Bélier recherche des solutions d'allègement des pièces produites pour ses clients automobiles et aéronautiques, contribuant ainsi à la réduction de consommation de carburant et d'émission de CO₂.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas de flotte de transport et sous-traite cette activité.

4.2. RISQUES SOCIAUX

4.2.1. Risques Sociaux : accident du travail

4.2.1.1. Définition du Risque / Enjeu

La sécurité du personnel est une priorité et une valeur du Groupe.

La nature même de nos activités qui s'exercent dans un environnement chaud, bruyant et possiblement poussiéreux nécessite l'amélioration constante des conditions de travail en particulier pour les ouvriers de nos fonderies. Un suivi médical, avec l'intervention d'une médecine du travail spécifique, est réalisé dans le cadre des obligations et processus propres à chaque pays.



4.2.1.2. Politique Sécurité



Le Bélier

POLITIQUE SÉCURITÉ / SAFETY POLICY

Dans notre volonté prioritaire de protection des hommes, nous avons progressé ; cependant les résultats ne sont pas encore au niveau de notre attente fondamentale.
Despite progress regarding our high priority objective of the protection of men, the results have not yet attained the level of our fundamental expectation.

Notre réalité est la suivante / Our reality is

Notre métier et son évolution technologique où le risque est très présent.	Our profession and its technological evolution where risk is omnipresent.
Un marché où l'exigence de performance est nécessaire.	A marketplace where performance is a requirement.
Des différences culturelles à prendre en compte.	Cultural differences to take into account.
Des obligations légales incontournables.	Legal obligations that cannot be overlooked.

Dans le but de progresser encore, nous devons axer nos efforts sur les leviers suivants / With the aim of continuous progression, we must base our efforts on the following axes

Sensibiliser , au travers de la formation et la connaissance des risques par une prise de conscience renforcée .	Increase awareness through training and knowledge of risk .
Intégrer la priorité sécurité dès la conception de nouveaux moyens de production et infrastructures.	Integrate the safety Policy at the start of development of new production and infrastructures.
Renforcer notre qualité d'observation , associée à un rituel annuel de diagnostic externe.	Reinforce our quality of observation , associated with an annual ritual of external diagnosis.
Etablir un plan stratégique sécurité Groupe remis à jour annuellement.	Draw up a Group Safety strategic plan and annually update.

Notre Politique passe par / Our Policy is

Le respect des valeurs du Groupe dont la Responsabilité de tous et la Transparence.	The respect for the values of the Group including the Responsibility of every individual and Transparency.
Un management sincère et exemplaire qui exprimera pleinement son autorité en terme de sécurité.	A sincere and exemplary management which will fully express its authority in terms of safety.
Une implication de tous les Dirigeants du Groupe dans le déploiement de cette politique.	An involvement of all Group Directors in the deployment of this policy.

Cette politique sécurité du Groupe Le Bélier, engageant tout son management et en particulier la mise à disposition de tous les moyens nécessaires, va nous permettre de répondre à notre attente naturelle de protection des personnes.
This Safety Policy of Le Bélier Group, which engages the management and in particular the availability of all the necessary means, will enable us to meet our natural expectation of the protection of individuals.



4.2.1.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :

Partout dans le Groupe, le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire et soumis à des procédures de remise de ceux-ci ; le non-respect de ces consignes élémentaires de sécurité peut être sanctionné.

En matière de maladies professionnelles, la répétition de certaines tâches conduit à des états classifiés en France en TMS (troubles musculosquelettiques). L'installation de systèmes et de processus automatisés vient diminuer ces risques.

Ainsi et par exemple, l'automatisation de la coulée de l'aluminium, du sciage des pièces sur certains équipements, concourent à cette diminution des risques.

Depuis 2011, un axe de travail spécifique aux accidents du travail a été mis en place : au travers du Plan d'amélioration continue (Mars+), des plans d'actions liés à la sécurité sont revus par les membres du CODIR. Cet axe de travail s'accompagne d'un objectif de réduction du taux de fréquence de nos accidents du travail au niveau du Groupe.

Cette amélioration est rendue possible grâce à des actions globales mises en œuvre sur différentes thématiques dont les deux principales sont :

- ≥ La mise en œuvre d'une formation spécifique avec la méthode ODA (Observer, Dialoguer, Agir) qui permet une identification des risques rapide et encourage le traitement du risque immédiat.
- ≥ La mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires partagés entre les usines afin de :
 - Définir des actions communes ;
 - Echanger sur les solutions ;
 - Mutualiser, en se répartissant les projets et en les déployant ensuite.

Le taux de fréquence est défini par la formule :

$$[(\text{Nombre d'accidents avec arrêt} > 24\text{h}) / \text{Nombre d'heures travaillées} \times 1\,000\,000]^1$$

TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

TOTAL	
2020	3.2
2021	3.5

Dans le contexte de la pandémie COVID19, l'ensemble des indicateurs de 2020 font état d'une activité très ralentie comparativement à une année normale. On observe une augmentation du taux de fréquence des accidents du travail en 2021 qui fait suite à la reprise de l'activité et à l'augmentation des volumes de production.

L'objectif pour l'année suivante est d'atteindre un taux de fréquence inférieur ou égal à 4.

¹ En 2021 nous choisissons de nous aligner sur la méthodologie du secteur et de calculer un taux de fréquence à la place de l'indice de fréquence calculé jusqu'alors.



4.2.2. Risques Sociaux : Rotation

4.2.2.1. Explication du Risque / Enjeu

Notre ambition est de permettre aux hommes et aux femmes qui composent Le Bélier de trouver une motivation constante dans l'accomplissement des activités dont ils ont la charge, de créer un cadre favorable à l'épanouissement des talents de chacun et d'offrir des perspectives réalistes d'évolution.

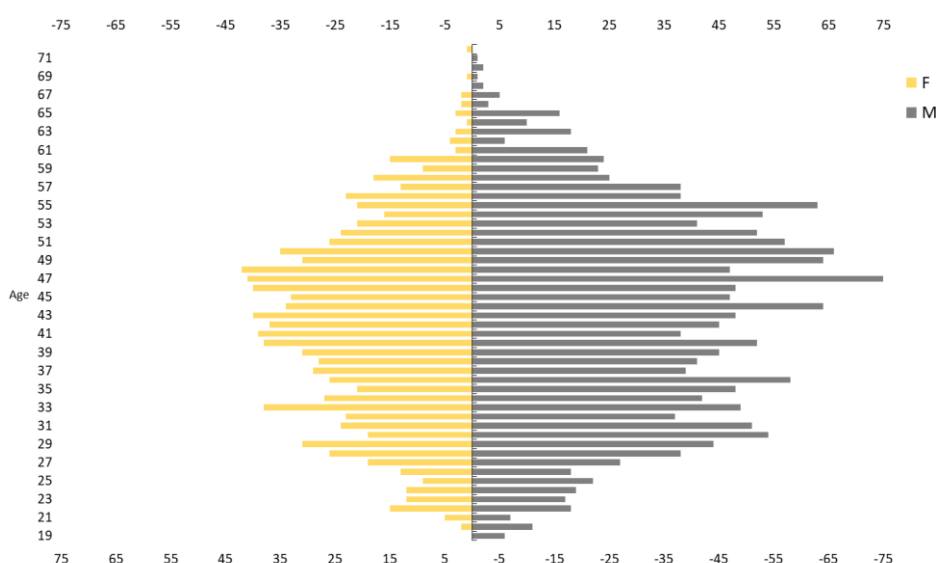
Notre management s'appuie sur cinq valeurs qui sont la Responsabilité, l'Innovation, l'Echange, la

Transparence et le Respect de la Sécurité et de l'Environnement.

L'ensemble de l'effectif total inscrit au 31/12/2021 est de 2810 personnes, dont 37% de femmes

La connaissance des éléments permet d'anticiper des nécessités de renouvellement des effectifs dû au vieillissement naturel, d'équilibrage des effectifs H/F, de mesures sociales notamment pour les seniors.

PYRAMIDE DES ÂGES DU PERSONNEL DU GROUPE LE BELIER AU 31 DECEMBRE 2021 (M/F)



4.2.2.2. Politique RSE

La politique RSE est présentée dans son intégralité dans le paragraphe 3.1/ Politique RSE & Les valeurs du groupe

4.2.2.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :

La stratégie RH de Le Bélier a été développée en prenant en compte la problématique de turn-over et de rétention comme une priorité essentielle. Afin de retenir et d'attirer les divers collaborateurs couvrant les besoins de l'organisation, de nouveaux programmes RH sont déployés.

Ces outils et programmes RH seront standardisés sur l'ensemble des sites, la problématique de rétention étant commune à la quasi-totalité des pays où le groupe est implanté. Ils se réclament d'une utilisation simple et abordable par tous.

Les principaux axes stratégiques cités ci-après s'accompagnent de plans opérationnels permettant une mesure effective des résultats :

1/ Améliorer les processus de recrutement et l'image employeur de Le Bélier

2/ Développer la formation professionnelle et créer les bases d'une culture du feedback

En 2021, une école de fonderie est créée sur le site Le Bélier Ajka.

3/ Préparer l'avenir, créer un plan de succession et dynamiser la mobilité interne

4/ Améliorer le positionnement de l'entreprise sur des marchés de l'emploi en forte tension

5/ Promouvoir la diversité (recrutements de personnel handicapé et/ou sollicitation de Centres d'Aide par le Travail (CAT))

6/ Développer des process RH efficaces : digitalisation, standardisation (mise en place d'accords collectifs si besoin) ;

7/ A l'échelle locale, mettre en œuvre des projets sociaux.

**4.3. RISQUES, DE CORRUPTION ET DE NON-RESPECT DES DROITS DE L'HOMME**

L'efficacité de ces axes stratégiques se mesurent au travers des différents indicateurs ci-dessous :

| NOMBRE D'ENTREE / SORTIE

2021	TOTAL
Entrées	632
Sorties	963
TOTAL Flux	-331

Les flux d'entrée et de sortie du personnel sont fortement impactés par l'évolution de la production.

| FORMATION SUR 2020 ET 2021 (Heures formation / Moyenne effectifs disponibles)

	2020	2021
Heures de formation	39 521	41 394
Heures de formation /personne	12.13	13.78

En 2021 le nombre d'heures de formation par personne a progressé de 13.8%. L'objectif pour l'année suivante est de réaliser un nombre d'heure de formation par personne de 27.5 en moyenne, équivalent à 2019.

4.3. RISQUES, DE CORRUPTION ET DE NON-RESPECT DES DROITS DE L'HOMME**4.3.1. Définition du Risque / Enjeu**

Implanté internationalement et présent sur plusieurs continents, le groupe Le Bélier peut être exposé à des risques significatifs notamment juridiques et réputationnels en cas de violation de son code de conduite anti-corruption ou de manquement à la loi.

Aller à l'encontre des dispositions de ce code pourra avoir des conséquences lourdes pour Le Groupe et pourra donc être sanctionné par des mesures disciplinaires. Au travers de ce code, nous nous engageons à conduire nos activités de manière honorable, avec équité et honnêteté.

4.3.2. Politique anti-corruption (code éthique et de conduite)

La lutte contre la corruption devient un élément essentiel de la modernisation de la vie économique, c'est pourquoi le Groupe Le Bélier s'est engagé dans un programme de détection et de prévention d'éventuelles infractions, comme le trafic d'influence et la corruption.

*C'est dans ce cadre que le Groupe a réalisé un « **Code éthique et de conduite contre les risques de corruption** » afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de corruption et d'accompagner nos collaborateurs dans la conduite de leurs activités au quotidien.*

Le Bélier souhaite que chaque collaborateur, quelle que soit sa position hiérarchique, quelle que soit sa fonction, quel que soit le pays dans lequel il travaille, s'engage à se conformer à ce code.

Ce code de conduite définit et illustre les différents types de comportements à proscrire. Il est important pour chacun, de préserver la réputation et l'image de la société en agissant de façon éthique. Le respect de ces valeurs contribue à la notoriété positive du Groupe et à sa performance.

La mise en place de ce « *Code éthique et de conduite contre les risques de corruption* » s'accompagne notamment des politiques et procédures dédiées comme :

- Politique / procédure pour protéger les « lanceurs d'alertes »
- Politique « cadeaux et invitations » pour encadrer ces pratiques
- Procédure « déclaration de conflit d'intérêts » pour clarifier d'éventuelles situations
- La définition d'une politique « Responsabilité des Fournisseurs » visant à interdire toute forme de corruption ainsi que s'assurer de la préservation des droits de l'homme et éviter toute forme de discrimination.



Le Bélier

POLITIQUE DE RESPONSABILITE DES FOURNISSEURS SUPPLIERS RESPONSIBILITY POLICY

Le Bélier attend de tous ses fournisseurs qu'ils s'engagent dans des pratiques de chaîne d'approvisionnement responsable et qu'ils se conforment à cette Politique de Responsabilité des Fournisseurs. *Le Bélier expects all of its suppliers to engage in responsible supply chain practices and to comply with this Suppliers Responsibility Policy.*

Les fournisseurs de Le Bélier doivent être **conformes aux lois, règles et réglementations applicables** dans les pays dans lesquels ils opèrent et doivent maintenir des mesures appropriées pour assurer le respect de ces lois, règles et réglementations légales. *The suppliers of Le Bélier must apply applicable laws, rules and regulations in the countries in which they operate and must maintain suitable measures to ensure compliance with such laws, rules and legal regulations.*

En particulier, ils doivent, *In particular, they must:*

- Veiller à la préservation des **droits de l'homme**
Ensure that human rights are preserved,
 - Rejeter toute forme d'**asservissement** et de **traite d'êtres humains**, ainsi que tout **travail forcé**, ne pas accepter d'employer ou d'engager des travailleurs contre leur propre volonté, *Reject any form of slavery or human trafficking and any forced labor, not accept employment or engagement of people against their own free will,*
 - Ne pas autoriser le **travail des enfants**, à aucune phase de production ou de transformation, *Nor allow child labor at any phase of production or processing*
 - Eviter toute forme de **discrimination**, *Avoid all form of discrimination,*
 - Reconnaître le droit de tous les employés à former et à adhérer à des **associations** de leur choix et de **négozier collectivement**, *Recognize the right of all employees to form and join associations of their own choosing and to bargain collectively,*
 - Interdire la **corruption** et ne tolérer aucune forme de corruption, *Ban corruption and don't tolerate any form of bribery,*
 - Se conformer aux lois applicables concernant les **conditions de travail** et les **rémunérations**
- Comply with applicable laws regarding working conditions and remunerations.*
 - Promouvoir la **sécurité et la santé** de leurs employés, *Promote the safety and health of their employees,*
 - Respecter les exigences légales environnementales ; faire preuve d'engagement volontaire envers la **protection de l'environnement** en mettant en place un système de management de l'environnement, *Comply with environment legal requirements; show voluntary commitment to environment protection by implementing an Environmental Management System,*
 - S'assurer que les produits vendus ne contiennent pas de "**conflict mineral**" (étain, tantale, tungstène et or) provenant d'entités qui financent directement ou indirectement des conflits en République démocratique du Congo ou dans les pays limitrophes, *Ensure that the products sold don't incorporate "conflict mineral" (tin, tantalum, tungsten and gold) sourced from entities which directly or indirectly finance conflict in the Democratic Republic of Congo or adjoining countries.*

Olivier ALIX

Directeur Achats & Supply Chain

Purchasing & Supply Chain Director



4.3.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :



La mise en place de la politique générale notamment en application de la loi SAPIN II, favorisant la lutte contre la corruption a été accompagnée de la mise en œuvre de mesures concrètes :

- ≥ Une implication régulière au plus haut niveau de l'entreprise afin d'établir une cartographie précise et actualisée des risques de corruption au niveau du Groupe.
- ≥ La mise en place d'un « **Code d'éthique et de conduite contre le risque de corruption** » diffusé progressivement sur tous les sites depuis juin 2018.
- ≥ Elaboration d'un planning de formation : Une présentation adaptée du dispositif auprès des fonctions identifiées comme « exposées » au risque de corruption. Des présentations au niveau du Comité de Direction Groupe ainsi que les « Comités de Pilotages » en usine.
- ≥ Mise en place d'une procédure visant à organiser et protéger tout lanceur d'alerte ainsi que clarifier les potentiels conflits d'intérêts.
- ≥ Une actualisation continue des contrats de travail ainsi que des règlements intérieurs afin de pouvoir sanctionner les comportements prohibés.

4.4. RISQUE FISCAL

Le Groupe a toujours adopté une politique fiscale cohérente, transparente et raisonnable visant à garantir les intérêts des actionnaires tout en s'inscrivant dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement consistant, non seulement à respecter la législation, mais aussi à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

Par ailleurs, le Groupe n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale.

4.5. RISQUES NON INTEGRES A LA DPEF

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, ainsi que du respect du bien-être animal ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la
déclaration consolidée de performance extra-financière**

EY & Associés



Le Béliér

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants : les émissions de CO₂ liées à l'amont de la production et à l'usage des produits ne sont pas communiquées.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2022 pour une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction Administrative et Financière, Ressources Humaines, Santé et Sécurité, et Environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ;

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (émissions de gaz à effet de serre notamment), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : les sites de Ajka en Hongrie et Kikinda en Serbie ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 44 % et 49 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (44 % des effectifs et 49 % des consommations d'énergies) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 18 mars 2022

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a stylized 'CS' or similar monogram above it.

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Le taux de fréquence des accidents de travail. Les effectifs. Les heures de formation (nombre d'heures par effectif).	L'emploi (rétention). La santé et la sécurité (actions de prévention). Les actions de formation.
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Le nombre de filiales certifiées ISO 14001. La consommation de gaz et d'électricité des sites de fonderie (kWh/t). La consommation de gaz et d'électricité des sites d'usinage (kWh/1 000 pièces). La consommation d'eau des sites de fonderie (m³/t). La consommation d'eau des sites d'usinage (m³/1 000 pièces). Les déchets d'aluminium (t) et la part valorisée. Les émissions directes liées à la consommation de gaz et de propane (tCO₂e). Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité des usines (tCO₂e).	Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique (certifications, moyens). L'économie circulaire (matières premières, énergie, gestion des déchets). La gestion de l'eau. Le changement climatique.
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
N/A	Les actions en faveur des droits de l'homme (collaborateurs et fournisseurs). Les actions engagées pour prévenir la corruption.